



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

---

OBJET : Demande de dérogation mineure

---

**AVIS PUBLIC**  
**Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le 15 novembre 2021 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Lot numéro 5 437 556 du cadastre du Québec (9, rue de la Plage-Beauchesne)**

Demande de Gérard Duhaime portant le numéro 2021-10-0017 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre un accès à la voie publique ayant une largeur maximale de 9 mètres contrairement aux 7 mètres maximum autorisé à l'article 5.8.1 b) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

**DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 28 OCTOBRE 2021.**

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 28 octobre 2021 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 octobre 2021.*

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**